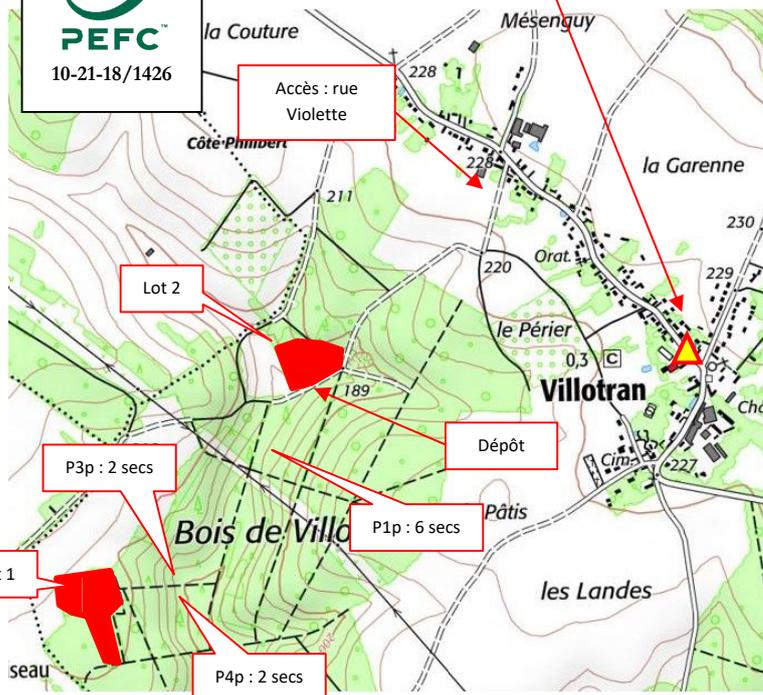
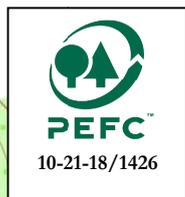


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire Madame Véronique Reiner
Certification PEFC 10-21-18/1426
Département Oise (60)
Localisation 11 km au sud-ouest de Beauvais
Commune Villotran (Les Hauts-Talican)
Lieu-dit Bois de Villotran
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 2.005563°
 Latitude : 49.343691°
Point de Rencontre Sécurité conseillé plan ci-contre (mairie de Villotran)

Essence principale	Douglas
Volume présumé	725 m3
Nombre d'arbres	330
Volume moyen	2,2 m3

Nature coupe Lot 1 : coupe rase + extraction secs
 Lot 2 : éclaircie + extraction secs
Parcelles PSG Lot 1 : P5p/P4p/P3p/P1p
 Lot 2 : P7p
Surface Lot 1 : environ 2,5 ha
 Lot 2 : environ 2 ha
Limites plaines/chemins/peinture
Marquage traits à la peinture
Réserves tous les arbres non marqués de traits à la peinture
Visite se reporter au plan ci-contre
Suivi de coupe Maxime Minotte
Lot estimé par Maxime Minotte - Expert Forestier
 528 rue du Petit Hamel, 76520 Mesnil-Raoul
 Mob : 06 11 96 94 38
 Mel : m.minotte@cegeb.com

Pour la couverture téléphonique : aller sur site www.monreseaumobile.fr

Clauses générales EFF/FNB
 Conditions particulières de juin 2020

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m													Total				
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3	
1	Douglas		3	9	16	40	76	80	43	21	2								
<i>Observations :</i>		dont 11 secs pour 21 m3 (P5p : 1 + P3p : 2 + P4p : 2 + P1p : 6)													290	691	2,4		
2	Douglas		11	5	12	6	5	1											
<i>Observations :</i>		dont 21 secs pour 15 m3													40	34	0,9		
															330	725	2,2		

Clauses particulières

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des zones de régénération (principalement dans le lot 1). Mise en tas ou éparpillement des rémanents sur une hauteur inférieure à 1 mètre.

Débardage : uniquement par temps sec (ou de gel)

Stockage : au nord le long du chemin (voir plan ci-avant)

Délai d'exploitation : 15 septembre 2021

Délai d'enlèvement : 6 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : non

Paiement : 20 % au comptant
 40 % par Billet à Ordre avisé au 15.12.2020
 40 % par Billet à Ordre avisé au 15.03.2021

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

